



HARMONISONS qu'ils disaient !!!

Un projet d'accord gagnants-gagnants !!!

_Mais pour qui ??

17N027

La direction met en évidence les enjeux d'une telle réunion qui doit rendre service à notre société et aboutir sur un accord ne nuisant pas aux salariés.

La Cgt n'est pas du tout sur la même longueur d'onde et rappelle les propos indiqués dans le dernier accord N.A.O.:

Texte Extrait de l'article 2-6 : Dans le cadre du présent accord le système de prime harmonisée ne sera pas inférieur au système le plus favorable applicable pratiqué à la date du 1er janvier 2017 dans Amal et sera appliqué à l'ensemble des établissements avec effet rétroactif au 1/01/2017

Concernant les primes de pénibilité, la direction veut appliquer à Dunkerque le système de cotation déjà appliqué à Florange depuis 2016 et qui va inmanquablement avoir des effets pervers tels qu'une pénibilité payée à l'acte avec la perte de celle-ci lors des absences diverses (formations, CP, maladies....).



La Cgt a souhaité rappeler ses revendications :

1. La priorité doit être la prévention et l'amélioration des conditions de travail. L'objectif est pour nous de tout faire pour supprimer la pénibilité en s'appuyant sur les CHSCT.
2. La prime doit s'intituler prime de pénibilité et non condition particulière.
3. L'harmonisation des primes et des modalités d'application doivent se faire sur le système le plus favorable.
4. Pas d'abattement de la prime dû aux absences (CP, JRTT, formation ..).
5. Pas de primes à l'acte liées à la polyvalence.
6. Versement de la prime sur 12 mois comme cela est appliqué à Dunkerque
7. Maintien de la prime en cas de sortie de la pénibilité (l'impact de la pénibilité sur la santé du personnel ne se réduit pas uniquement à la durée de l'exposition).

PROPOSITIONS CGT

(+ 20€ en tenant compte de l'engagement de la direction pour être au niveau d' AMED).

<u>NIVEAUX</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>
	<u>Regroupement du B et C de Florange et du 2 de Dunkerque</u>	<u>Regroupement Du D de Florange et du 3 de Dunkerque</u>	<u>Regroupement du E sur Florange et du 4 de Dunkerque</u>
<u>indemnités</u>	<u>60,82€</u>	<u>91,62€</u>	<u>122,40€</u>



Par ailleurs, la direction veut revoir le calcul du coefficient K. Ce projet de modification du coefficient ne prendrait pas en compte tous les éléments de rémunération notamment ceux du site de Dunkerque. En effet, à DK, la sentence « Picquenard » qui correspond à la majoration du temps de travail par rapport à un travail de jour est égale à 13% et aboutit à un coefficient K à 1,243 pour un salarié en feux continus en 5 équipes.

Le projet préconisé par la direction ferait passer ce coefficient à 1,173.

Même, si une mesure de raccordement est prévue pour les salariés actuels (par une augmentation du salaire de base ou dans le complément individuel ?!), les absences auront un effet négatif sur les compensations à l'acte (habillage / déshabillage).

En tout état de cause, les nouveaux embauchés seront lésés.

Pour rappel cette négociation issue du conflit lié aux NAO 2017 devait traiter des évolutions des primes au sein de notre société. De fait, la CGT ne comprend pas l'intérêt pour les salariés de revoir le calcul du coefficient K et considère que la direction fait du hors sujet.

Pour la Cgt l'harmonisation dans AMAL doit correspondre à :

- L'attribution à tous les salariés d'Amal de la prime de Noël, Nouvel an et Pâques comme à Florange.
- Le relèvement des seuils d'accueil.
- La flexibilité de l'outil et non du salaire
- L'embauche en suffisance à statut pérenne (CDI)
- Le refus des heures supplémentaires
- La suppression dans tous les sites du régimes 4+1 (passage à 5 équipes).



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer



NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

.....

Bulletin à renvoyer à :